



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

SOUS-PREFECTURE DU HAVRE
Bureau des Collectivités Locales

**Arrêté du 10 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes
de l'arrondissement du HAVRE**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 7 novembre 2017 nommant Mme Marie AUBERT, sous-préfète du Havre ;
- Vu l'arrêté n°18-61 du 2 octobre 2018 portant délégation de signature à Mme Marie AUBERT, sous-préfète du Havre ;
- Vu les propositions des maires des communes concernées ;
- Vu les désignations des représentants par le président du tribunal de grande instance du Havre ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la sous-préfète du Havre,

ARRETE

Article 1 : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : La sous-préfète du Havre et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait au Havre , le 10 janvier 2019

La Préfète,
pour la préfète et par délégation
La sous-préfète du Havre



Marie AUBERT

Lillebonne	Martine HERBERT Jean-Marie MOREL Carole BIGUEUR	Paul DHAÏLLE	Mourad BETTAHAR	3
Montvilliers	Gérard DELAHAYS Estelle FERRON Liliane HIPPERT	Damien GUILLARD	Gilles LEBRETON	3
Octeville-sur-Mer	Monique MODESTE Marie-France BEAUVAIS Anne LANCTUIT	Marie-Pierre PIROCCHI	Françoise CHARLES	3
Rogerville	René TABOUILLOT Guy GUERIN Ludovic CARPENTIER	Pascal LECOOMPTE François CORRE		2
Saint-Aubin-Routot	Florence VIVIER Philippe RAUX Joël LEROY	Brigitte BEUX Bruno LUCAS		2
Saint-Jouin-Bruneval	Josiane COIGNET Gilles HONORE Frédérique RATTE	Christian POUPEL Caroline VAIN		2
Saint-Léonard	Bernadette MALANDAIN Marie-Claire LEBAS-PIGNOL Marie-Pierre PRIEUR	Bernard MALANDAIN	Jean-Luc DRON	3
Saint-Martin-du-Manoir	David LUCAS Mélanie RAULT Frédéric CADIOU	Marie-Pierre BOTTALA-PIRETTA Christelle CHAUSSE		2
Saint-Nicolas-de-la-Taille	Christian AVENEL Hubert AUBERVILLE Martine DESNOYERS	Antoine TUBEUF Christophe CANIVET		2
Saint-Romain-de-Colbosc	Marie-Hélène LEBRUN Marie-Pascale LEROY Yann FAVENNEC	Alain CARON Sylvie MALANDAIN		2
Sainte-Adresse	Michel HAREL Annick BERTHELOT Antoine VIVIEN	Françoise MARTIN	Jean-Charles DUFAIT	3
Sassetot-le-Mauconduit	Max DELALANDRE Marie-José VILELA Christelle AUBÉ	Jérôme SEYER Yannick DUCROC		2

Vu pour être annexé à l'arrêté du 10 janvier 2019

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète du Havre


Marie AUBERT